Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503618-20260605-2645_CEG-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VIVIER SUR MER

L'an deux mil vingt-six à dix-huit heures, le 05 juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Le Vivier-sur-Mer en séance publique sous la présidence de Madame CERVEAU Carole, maire du Vivier sur Mer

Etaient Présents : BIHOUR Nathalie, BOUAISSIER Michel, BRIQUET Marie-Paule, BRIZARD Charlotte, CERVEAU Carole, CHEVALIER Denis, CHOQUET Laeticia, CORTEYN Merlin, DUPUY Armelle, EON Armelle, MOTTES Stéphane, POTILLION Christopher, VETTIER Arnaud

Pouvoir(s) : Anne COUPEZ donne pouvoir à Armelle EON

Absent(s) excusé(s) : ROHAUT Yannick, COUPEZ Anne

Secrétaire de séance :

Date de convocation :26/05/2026

Date d'affichage : 26/05/2026

Délibération n°26/45 Tarifs cantine et garderie au 1er septembre 2026

Objet : Objet : Cantine et Garderie 2026

Il est rappelé au Conseil, que le prestataire Convivio, fournisseur des repas, a augmenté ses tarifs de 1.53% du fait de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation,
Madame le Maire propose donc, en conséquence, d'augmenter les tarifs de cantine de 2%
Par ailleurs, Mme le Maire expose au Conseil les tarifs de Garderie applicables actuellement et propose au Conseil de délibérer sur leur maintien.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➢ **DECIDE** de l'augmentation des tarifs de cantine suivants :

RESTAURANT SCOLAIRE Tarif du repas en fonction de votre Quotient Familial (QF) au 01/09/2026		
	1er enfant	2e enfant et plus
QF supérieur à 750	4.30 €	4.19 €
QF entre 650 et 750	3.72 €	3.62 €
QF inférieur à 650	1 €	1 €
Adultes	6.14	

➢ **DECIDE** du maintien des tarifs de Garderie tels que présentés

Garderie scolaire	**Tarifs au 01/09/2025**
1ER enfant (matin et soir)	1.50 €
A partir du 2e enfant (matin et soir)	1.20 €

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503618-20260605-2645_CEG-DE

Fait à Le Vivier-sur-Mer, le 05/06/2026

Pour faire valoir ce que de droit,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, CERVEAU Carole,

Le secrétaire de séance, DUPUY Armelle,

